Règlement du Concours Casting 10 _ Blancheporte 2023

Article 1- Organisation

La S.A.S Civad BLANCHEPORTE., 22 rue de la Blanche Porte 59200 Tourcoing, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 321 008 213 organise en France Métropolitaine et en Belgique, du 22 décembre 2022 au 6 février 2023 un concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé "Concours Casting 10".

Le présent règlement définit les règles applicables pour ce Concours Casting 10. Ce règlement est déposé chez Maître Sébastien Gobert, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la SELARL GOBERT, PLASSY-SZYPULA et associés.

Article 2- Participation

Toute participation au Concours Casting 10 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Cette opération est ouverte à toutes les femmes de 45 ans et plus, domiciliées en France métropolitaine ou en Belgique, souhaitant participer et pouvant se rendre disponibles à la date de la Journée Casting Exceptionnelle le 7 avril 2023 (prévoir d'être disponible aussi la veille, le 6 avril 2023), au cours de laquelle sont prévues les séances photos.

Cette opération n'est pas ouverte aux membres du personnel Blancheporte ni aux membres de leurs familles.

Article 3- Modalités de participation

La participation s'effectue uniquement par voie électronique. Les participations sont ouvertes du 22 décembre 2022 au 6 février 2023 minuit sur les sites blancheporte.fr et blancheporte.be.

Aucune participation ne pourra être enregistrée par téléphone, par courrier, par e-mail ou sur les réseaux sociaux.

Pour participer, il y a lieu :

- D'adresser sa candidature avant le 6 février 2023 minuit en complétant le formulaire en ligne ;
- De remplir le formulaire de participation en indiquant ses nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse email, adresse postale ;
- De décrire sa personnalité en quelques lignes et d'expliquer sa motivation à participer au Concours ;
- De joindre deux photos récentes : une de face, une en pied (poids maximum autorisé

par mail : 5 Mo).

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Concours Casting 10 sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination de la candidature.

Les participantes s'engagent à se rendre disponibles la journée complète du 7 avril 2023 (la Journée Casting Exceptionnelle) et à arriver sur les lieux la veille, le 6 avril avant 18h. En cas de non-disponibilité à ces dates, Blancheporte se réserve le droit de sélectionner une autre participante.

Article 4 - Détermination des Gagnantes

Après la clôture de l'appel à candidatures, 10 personnes seront désignées gagnantes par un jury composé de membres du personnel Blancheporte.

Seront choisies 10 femmes représentatives, selon ce jury, de la femme de 45 ans et plus. Le choix se faisant sur base de critères subjectifs et non quantifiables, aucune contestation ne saurait être recevable.

Les 10 gagnantes seront averties par téléphone et par e-mail. À ce titre, l'adresse e-mail est obligatoire. Elles devront confirmer dans un délai de 8 jours qu'elles acceptent de participer à la Journée Exceptionnelle. A défaut de réponse dans le délai, Blancheporte déterminera une autre gagnante.

Les participantes non retenues ne seront pas prévenues individuellement.

Aucune information ne sera donnée oralement.

Les résultats seront rendus publics sur le site Blancheporte.fr et Blancheporte.be à partir du 31 mai 2023.

Article 5- Dotation

Les 10 gagnantes bénéficieront :

- D'une Journée Casting Exceptionnelle de prise de vues et de vidéo réalisées avec photographe professionnel, coiffeur-maquilleur et styliste. Cette Journée Casting Exceptionnelle le 7 avril 2023 se déroulera dans les locaux de Blancheporte à Tourcoing ;
- Du dressing proposé par Blancheporte lors de cette Journée Exceptionnelle ;
- De la présentation de leur journée sur le blog du site Blancheporte avec partages et descriptifs de leur expérience ;
- De la mise en ligne des photos et vidéos, à partir du 31 mai 2023 sur les sites Blancheporte.fr et Blancheporte.be et sur les réseaux sociaux ;

Pour chacune des gagnantes, Blancheporte réserve et prend à sa charge:

- les frais de transport du lieu de résidence au lieu de prise de vues, selon le mode de transport choisi d'un commun accord, en train, avion ou en remboursant les frais kilométriques engagés ;
- les frais d'hébergement pour la nuit du 6 au 7 avril 2023.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnantes à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Ce lot ne pouvant être ni cédé à titre onéreux ni gratuit. Blancheporte se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Blancheporte se réserve le droit de reporter la date de cette Journée Exceptionnelle pour raison exceptionnelle indépendante de sa volonté.

Article 6- Autorisations

En acceptant de participer à la Journée Casting Exceptionnelle, chacune des 10 gagnantes autorise, à titre gracieux, Blancheporte à publier son prénom, ville, et les réponses données au questionnaire de personnalité ainsi que la reproduction et la diffusion des photos et de la vidéo prises lors de la Journée Casting Exceptionnelle du 7 avril 2023, sur les sites de Blancheporte en France et en Belgique, dans certains de ses e-mails et sur les pages officielles des réseaux sociaux sur lesquels Blancheporte est présente.

Cette autorisation court pour une durée de 5 ans à compter de la première diffusion. Dans le cadre d'une rétrospective et avec l'accord des gagnantes, les photos pourront éventuellement être utilisées après cette durée de 5 ans.

Article 7- Responsabilité

La participation au Concours Casting 10 implique la connaissance des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et des risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Blancheporte ne saurait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances extérieures les y obligeaient, ce Concours devait être modifié ou reporté.

Article 8- Remboursement des frais de soumission de la candidature

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Si l'internaute ne se trouve pas dans la situation exposée ci-dessus, les frais de participation (sur la base forfaitaire de 3 minutes de connexion) seront remboursés par sur demande écrite, accompagnée d'un justificatif à Blancheporte - Service Clientèle - 5101071 Tourcoing Cedex (timbre de demande de remboursement remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Article 9 – Force majeure

Blancheporte ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Concours Casting 10, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 10 – Données personnelles

Dans le cadre de la participation au Concours Casting 10, Blancheporte recueille des données à caractère personnel. Les informations à caractère personnel demandées sont obligatoires et nécessaires à Blancheporte pour la prise en compte et la validation de la participation et la détermination des gagnantes.

Les données des participants sont conservées pour une durée de 6 mois après la clôture du casting. Les données personnelles des gagnantes (nom, prénom, photo, coordonnées postales ou électroniques) sont conservées pendant 5 ans.

Tout participant a droit de modifier de rectifier ou de demander la rectification des données le concernant et de s'opposer à leur traitement à des fins commerciales. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à dpo@blancheporte.fr ou à Blancheporte – Service clientèle – 59971 Tourcoing cedex.

Article 11 – Loi applicable et Règlement

Le présent Concours Casting 10 est exclusivement soumis à la loi française.

Les éventuelles réclamations concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités doivent être adressées par courrier postal jusqu'à 30 jours après la clôture du Concours Casting 10, à Blancheporte – Service Clientèle – Concours Casting 10 - 59971 Tourcoing Cedex.

Il ne sera répondu à aucune demande par téléphone ou par e-mail.

Tout différent né à l'occasion du casting devra faire l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. Si le désaccord persiste, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

****